Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

Période du temps des fêtes
Transport – véhicules lourds

Pour répondre à la forte hausse des volumes de courrier en période du temps des fêtes, nous avons reconduit une entente avec l'employeur pour la création jusqu'à 12 postes miroirs relèves spéciales au transport de véhicules lourds.

Ces postes de « relèves spéciales plein temps » seront mis en œuvre du 15 novembre 2021 au 12 février 2022.

L'offre sera faite aux employé(e)s qui sont sur les listes d'intéressement pour camions lourds, par ancienneté. Les travailleurs et travailleuses qui accepteront l'offre d'affectation devront réussir la formation et le test donné pour sécurité routière.

Les horaires de travail de ces relèves spéciales seront variables selon les besoins sur le 24 heures.

Les employé(e)s relèves spéciales qui obtiendront une affectation de remplacement seront joints à la liste d'égalité des chances pour effectuer du surtemps. Ceux qui ne seront pas dans des affectations de remplacement seront sollicités après que l'offre soit faite aux employé(e)s réguliers de la section camions lourds.

Advenant le cas où la société déciderait de réduire le nombre d'employé(e)s relèves spéciales avant le terme de l'entente, celle-ci le fera en ordre inverse d'ancienneté parmi les titulaires d'affectations de relèves spéciales et suite à une consultation avec le Syndicat.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter au 514-593-3953, poste 232.

Joyeuses fêtes à toutes et à tous

Stéphane Roy
2e vice-président
STTP- Section locale de Montréal
SR/mhg sepb-574

Montréal, le 15 novembre 2021/216